

II. Les réformes protestante et catholique

a) Les réformes protestantes

1. Un contexte favorable aux réformes

À la fin du XVe siècle, un certain nombre de chrétiens se questionnent sur la meilleure façon d'obtenir leur salut. Pour eux, l'Église ne remplit plus son rôle : ils accusent les curés d'être ignorants et sans morale, les évêques et les abbés de ne penser qu'à s'enrichir, et les papes de se comporter comme des rois et d'entretenir une Cour luxueuse au lieu de se consacrer à la religion.

Les humanistes sont très pieux et ils éditent, traduisent, et commentent le Nouveau Testament. Mais à la suite de leurs travaux, il leur semble que l'Église s'éloigne du texte biblique. Ils défendent un christianisme plus simple fondé sur une meilleure connaissance du message du Christ, sans pour autant rompre avec le catholicisme.

2. Luther ouvre la voie des réformes

Au début du XVIe siècle, le pape Léon X (1513-1521) fait vendre des indulgences pour pouvoir construire la basilique Saint-Pierre-de-Rome. En 1517, dans ses 95 thèses, le moine allemand Luther dénonce la vente des indulgences qui fait du salut une affaire d'argent. Au début de 1521, il est excommunié par le pape. Mis hors-la-loi par l'empereur Charles Quint, il se réfugie chez le prince de Saxe dans le château de Wartbourg où il traduit le Nouveau Testament en allemand.

Rompant avec le catholicisme, Luther fonde une Église protestante. Sa doctrine est précisée dans La Confession d'Augsbourg (1530) qui est présentée par les princes protestants à Charles Quint en 1530, qui la rejette. Dans la nouvelle religion, les œuvres sont inutiles pour le salut, seule la foi peut l'apporter. Les cultes des saints et de la Vierge sont abandonnés et il n'y a plus que deux sacrements, le baptême et la communion, au lieu des sept de l'Église catholique. Dans l'Église luthérienne, le clergé est supprimé, ainsi que les monastères. Des pasteurs sont chargés de commenter la Bible avec les fidèles et de donner les sacrements. Les cérémonies religieuses se font dans la langue du pays et non plus en latin.

La réforme de Luther a tout de suite un grand succès. Elle se diffuse en Allemagne et elle gagne très rapidement les pays scandinaves et la France.

3. Les réformes anglicane et calviniste

En Angleterre, le roi Henri VIII (1497-1543) est excommunié par le pape pour avoir divorcé de Catherine d'Aragon et épousé Anne Boleyn. Il décide alors de prendre la tête de l'Église d'Angleterre par l'Acte de suprématie (1534) : c'est la naissance de l'Église anglicane. En 1563, la reine Elisabeth Ire (1558-1603) fixe la nouvelle doctrine qui s'inspire de celles de Luther et Calvin (les 39 articles). L'Église anglicane conserve cependant du catholicisme la hiérarchie ecclésiastique (prêtres, évêques), les prières (traduites en anglais) et le faste des cérémonies religieuses.

En France, les protestants sont d'abord tolérés par le roi François Ier, mais à partir de l'affaire des placards (1534), il commence à les pourchasser. Comme d'autres protestants, Calvin fuit la France. Il s'installe à Genève où il crée une nouvelle Église protestante, l'Église réformée, plus austère et sévère que celle de Luther et où les fidèles sont très encadrés. Calvin forme des pasteurs qui répandent la nouvelle religion en France, aux Pays-Bas et en Écosse.

b) La réaction catholique

1. Les premières réactions de l'Église catholique

L'Église catholique se décide tardivement à réagir à la montée du protestantisme. En 1542, Paul III crée la Congrégation de l'Inquisition pour lutter contre les hérésies et faire obstacle au protestantisme.

En 1539, un noble espagnol, Ignace de Loyola, fonde un nouvel ordre religieux qui se met au service du pape : l'ordre jésuite ou Compagnie de Jésus. Ses membres, les jésuites, s'engagent à prêcher la doctrine catholique partout où le pape voudra les envoyer. Ils deviennent confesseurs des souverains, ouvrent de nombreux collèges d'enseignement et, comme théologiens, sont les adversaires acharnés des protestants. Ils partent aussi en mission dans les pays lointains pour y répandre le catholicisme.

2. Le concile de Trente (1545-1563) et la réforme catholique

Depuis longtemps, des catholiques demandaient la réunion d'un concile, une assemblée réunissant les évêques, pour rétablir l'ordre dans l'Église catholique. Le pape Paul III le réunit à partir de 1545 à Trente, en Italie. Il va tenir de nombreuses sessions jusqu'en 1563. Le concile de Trente maintient en les précisant tous les dogmes catholiques rejetés par les protestants : il rappelle l'importance des sept sacrements, l'utilité du culte de la Vierge et des saints, et le rôle des œuvres pour obtenir le salut. L'autorité du pape est par ailleurs réaffirmée. Mais le concile condamne aussi les abus du clergé catholique et décide l'ouverture des séminaires dans chaque diocèse pour bien former les jeunes prêtres.

Le concile crée une congrégation de l'Index chargée de dresser la liste des ouvrages dangereux pour la foi (l'Index) et interdits par l'Église.

Dans la seconde moitié du siècle, le clergé fait construire de nombreuses églises. Contrairement aux temples protestants, elles sont somptueuses et décorées de statues et d'images représentant la Vierge et les Saints.

3. Guerres et paix de religion au XVIe siècle

Au XVIe siècle, des guerres de religion opposent les protestants et les catholiques dans le Saint Empire, en France (1562-1598) et dans les Pays-Bas espagnols.

Les guerres s'achèvent par des « paix de religion ». Dans le Saint Empire, Charles Quint signe la paix d'Augsbourg en 1555. Elle permet à chaque prince de l'Empire de choisir sa religion et de l'imposer à ses sujets, selon le principe « tel prince, telle religion ». En France, le roi Henri IV met fin aux guerres de religion en accordant la liberté de culte aux protestants par l'Édit de Nantes (1598). En 1581, aux Pays-Bas espagnols, les provinces du Nord à majorité protestante se séparent de celles du Sud et forment un nouvel État, les Provinces-Unies (les actuels Pays-Bas). Cependant, les paix sont fragiles et les guerres reprennent avec violence dans le Saint Empire au XVIIe siècle (Guerre de Trente ans, 1618-1648).